

BANQUE ALIMENTAIRE AUVERGNE

50 rue du Cheval
63100 CLERMONT-FERRAND

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'attention des adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la BANQUE ALIMENTAIRE AUVERGNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 3. Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable en application du règlement ANC n° 2018-06.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Comme mentionné ci-avant, la note « 3. Règles et méthodes comptables » expose le changement de méthode comptable résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable relative au règlement ANC n° 2018-06.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport annuel d'activité du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

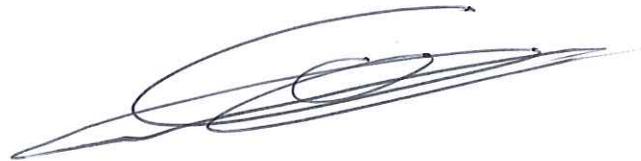
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Cournon d'Auvergne, le 17 mai 2021

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES



SARL ARVERNE CONSEIL

représentée par Geoffroy GLAZIOU



Banque Alimentaire Auvergne

ETATS FINANCIERS

Bilan au 31/12/2020	p.2
Détail Actif	p.4
Détail Passif	p.6
Compte de Résultat 2020	p.7
Détail Produits	p.9
Détail Charges	p.11
Annexe aux comptes annuels	p.15

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

Bilan Actif

Etat exprimé en €		Exercice N(selon ANC 2018-06)			Exercice N-1	Exercice N-1
		Du 01/01/2020 Au 31/12/2020			(selon ANC 2018-06)	(selon CRC 1999-01)
		Brut	Amortis. Provisions	Net	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019 Net	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019 Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de recherche et de développement					
	Donations temporaires d'usufruit					
	Concessions brevets droits similaires	720,00	720,00		609,53	609,53
	Fonds commercial					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Immobilisations incorporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions	93 359,69	87 888,32	5 471,37	10 539,23	10 539,23
	Installations techniques, mat et outillage indus.	311 057,93	241 506,50	69 551,43	79 004,85	79 004,85
	Autres immobilisations corporelles	961 095,51	686 304,12	274 791,39	284 626,34	284 626,34
	Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes						
Biens reçus par legs ou donations dest. à être						
Immobilisations financières						
Participations et Créances rattachées	81,44		81,44	79,84	79,84	
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres	3 548,44		3 548,44	3 535,75	3 535,75	
TOTAL (I)	1 369 863,01	1 016 418,94	353 444,07	378 395,54	378 395,54	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours					
	Créances					
	Créances ctt. , adhr., usag. et cpt. rattachés	64 013,57		64 013,57	66 479,04	66 479,04
	Créances reçues par legs ou donations					
	Autres créances	127 413,66		127 413,66	96 389,00	96 389,00
	Valeurs mobilières de placement	38 784,62		38 784,62	38 784,62	38 784,62
	Instruments de trésorerie					
Disponibilités	815 972,45		815 972,45	478 949,16	478 949,16	
Charges constatées d'avance	3 267,10		3 267,10	3 633,63	3 633,63	
TOTAL (II)	1 049 451,40		1 049 451,40	684 235,45	684 235,45	
COMPTES RÉGUL.	Frais d'émission des emprunts (III)					
	Primes de remboursement des emprunts (IV)					
	Écarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V)	2 419 314,41	1 016 418,94	1 402 895,47	1 062 630,99	1 062 630,99	

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

Bilan Passif

État exprimé en €		Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
		Du 01/01/2020 Au 31/12/2020	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Fonds Propres	Sans droit			
	Fonds propres statutaires			
	Fonds propres complémentaires	34 071,41	34 071,41	34 071,41
	Avec droit			
	Fonds propres statutaires			
	Fonds propres complémentaires			
	Écart de réévaluation			
	Réserves			
	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves pour projet de l'entité	252 328,73	252 328,73	252 328,73
	Autres			
	Report à nouveau	314 013,67	279 988,86	279 988,86
	Excédent ou déficit de l'exercice	59 589,79	34 024,81	34 024,81
	Situation nette (sous total)	660 003,60	600 413,81	600 413,81
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	182 288,78	98 909,66	247 182,59	
Provisions réglementées				
	TOTAL (I)	842 292,38	699 323,47	847 596,40
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations			
	Fonds dédiés	352 457,96	148 272,93	
	TOTAL (II)	352 457,96	148 272,93	-
Provisions	Provisions pour risques	59 000,00	59 000,00	59 000,00
	Provisions pour charges			
	TOTAL (III)	59 000,00	59 000,00	59 000,00
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	62 757,73	72 101,00	72 101,00
	Emprunts et dettes financières diverses	198,70	228,29	228,29
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	46 813,87	43 377,06	43 377,06
	Dettes des legs ou donations			
	Dettes fiscales et sociales	32 389,22	29 799,64	29 799,64
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 141,86	4 865,48	4 865,48
	Autres dettes	5 843,75	5 663,12	5 663,12
	Instruments de trésorerie			
	Produits constatés d'avance			
	TOTAL (IV)	149 145,13	156 034,59	156 034,59
	Écarts de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)		1 402 895,47	1 062 630,99	1 062 630,99

Compte de résultat - Produits

Etat exprimé en €		Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
		Du 01/01/2020 Au 31/12/2020	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Produits d'exploitation	Cotisations	335 076,99	311 619,85	311 619,85
	Ventes de biens et services			
	Ventes de biens			
	dont ventes de dons en nature			
	Ventes de prestations de service			
	dont parrainages			
	Production stockée			
	Production immobilisée			
	Produits de tiers financeurs			
	Concours publics et subventions d'exploitation	585 130,32	385 473,50	385 473,50
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable			
	Ressources liées à la générosité du public			
	Dons manuels	16 265,60	12 435,70	12 435,70
	Mécénats	59 211,00	35 050,00	50,00
	Legs, donations et assurances-vie			
	Contribution financières			
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	6 288,50	1 765,00	1 765,00
	Utilisations des fonds dédiés	38 803,92	42 877,49	
	Autres produits	1 844,17	815,00	815,00
	TOTAL (I)	1 042 620,50	790 036,54	712 159,05
Produits financiers	Participations			
	Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	12,69		
	Autres intérêts et produits assimilés	1 737,87	2 333,45	2 333,45
	Reprises sur provisions et transferts de charges			
	Différences positives de change			
	Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement			
TOTAL (II)	1 750,56	2 333,45	2 333,45	
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		219,12	219,12
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	19 842,79	14 360,39	58 490,61
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			
	TOTAL (III)	19 842,79	14 579,51	58 709,73
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III)		1 064 213,85	806 949,50	773 202,23
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT		0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		1 064 213,85	806 949,50	773 202,23

Compte de résultat - Charges

Compte de résultat pour les besoins d'identification
 PARVERNE CONSEIL

Etat exprimé en €	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)	
	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019	
Charges d'exploitation	Achats de marchandises	35 116,50	11 668,04	11 668,04
	Variation de stock			
	Autres achats et charges externes	294 408,23	287 226,07	287 226,07
	Aides financières			
	Impôts, taxes et versements assimilés	8 486,98	10 334,91	10 334,91
	Salaires et traitements	265 902,61	255 146,38	255 146,38
	Charges sociales	50 052,01	48 735,65	48 735,65
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	104 249,52	110 820,56	110 820,56
	Dotations aux provisions		5 191,58	5 191,58
	Report en fonds dédiés	242 988,95	33 747,26	
Autres charges		608,35	608,35	
	TOTAL (I)	1 001 204,80	763 478,80	729 731,54
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Intérêts et charges assimilées	3 044,86	3 458,62	3 458,62
	Différences négatives de change			
	Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements			
	TOTAL (II)	3 044,86	3 458,62	3 458,62
Ch. exceptionnelles	Sur opérations de gestion	374,40	5 840,60	5 840,60
	Sur opérations en capital		146,66	146,66
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	TOTAL (III)	374,40	5 987,27	5 987,26
Participation des salariés aux résultats (IV)				
Impôts sur les bénéfices (V)				
	TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V)	1 004 624,06	772 924,69	739 177,42
	SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	59 589,79	34 024,81	34 024,81
	TOTAL GENERAL	1 064 213,85	806 949,50	773 202,23

Évaluation des contributions volontaires en nature

Etat exprimé en €	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)	
	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019	
Ressources	Contribution volontaires en nature			
	Dons en nature	6 418 281,00	24 874,50	24 874,50
	Prestations en nature	104 778,00	78 075,00	78 075,00
	Bénévolat	1 518 883,00	1 439 002,00	1 439 002,00
	Total des ressources	8 041 942,00	1 541 951,50	1 541 951,50
Emplois	Charges des contributions volontaires en nature			
	Secours en nature	6 418 281,00		
	Mise à disposition gratuite de biens	78 778,00	78 075,00	78 075,00
	Prestations en nature	26 000,00	24 874,50	24 874,50
	Personnel bénévole	1 518 883,00	1 439 002,00	1 439 002,00
	Total des emplois	8 041 942,00	1 541 951,50	1 541 951,50



ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Sommaire Annexe

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

1	Présentation de l'Association	16
2	Faits caractéristiques :	17
2.1	Information au titre de la crise sanitaire :	17
2.2	Incidences non chiffrables:	17
3	Règles et méthodes comptables (Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)	18
3.1	Changement de méthode comptable.....	18
3.2	Immobilisations Corporelles :	20
3.3	Participations, valeurs mobilières de placement.....	20
3.4	Créances.....	20
3.4	Fonds Propres	20
3.5	Dettes :	20
4	TABLEAUX	21
4.1	Immobilisations – Amortissements – Plus-Values :	21
4.2	Provisions et Dépréciations Inscrites au Bilan :	22
4.3	Etat des Créances et des Dettes :	22
4.4	Détail des Produits à Recevoir :	22
4.5	Détail des Charges à Payer :	23
4.6	Montant des Charges Constatées d'avance :	23
4.7	Montant Des Produits Constatés d'avance : N/A.....	23
4.8	Détail des Transferts de Charges :	23
4.9	Eléments Exceptionnels :	23
4.10	Heures de Bénévolat 2020 :	24
4.11	Variation des Fonds Propres	24
4.12	Variation des FONDS DEDIES	24
4.13	Tableau de Rapprochement : Compte de Résultat / C.R.O.D.....	25
4.14	Compte de Résultat par Origine et Destination C.R.O.D. (1).....	26
4.15	Compte de Résultat Par Origine et Destination (2)	27
4.16	Compte d'emploi Annuel des Ressources Collectées Auprès du Public (Loi N° 91-772 Du 7 Août 1991).....	28

1 Présentation de l'Association

Les Banques Alimentaires ont été créées en 1986 dans le Puy de Dôme et les trois autres départements Cantal, Haute Loire, Allier. La fusion en une seule association est intervenue en 2012

Se référant aux valeurs de la Charte des Banques Alimentaires et du Projet associatif du réseau des BA, l'association a pour objet, dans une démarche de solidarité, d'apporter une aide alimentaire aux personnes les plus démunies en partenariat avec des Associations et Organismes sociaux. Cette aide vise à promouvoir une alimentation de qualité et créatrice de lien, facteur de retour à une vie normale pour ces personnes.

Pour l'année 2020, ce sont 3.4 millions de repas distribués, 32 150 personnes aidées, huit cent étudiants bénéficiaires de l'épicerie ESOPE, trois cent cinquante bénévoles, six salariés permanents, un chantier insertion à Clermont-Ferrand, deux services civiques à Esope

L'association représente huit centres de distribution, soit 4000 m2 d'entrepôts, 200 m3 de chambres froides, 20 véhicules et un réseau de 155 associations et CCAS partenaires (dont 50 CCAS/CIAS, 17 Epiceries Sociales et Solidaires)

Les locaux mis à disposition gratuitement ou loués sont :

- dans le Puy de Dôme
 - un dépôt central à Clermont Ferrand, rue du Cheval
 - un magasin de stockage aux Gravanches
 - une épicerie solidaire pour étudiants, bd Côte-Blatin
- dans l'Allier trois dépôts : Vichy, Moulins, Montluçon
- dans le Cantal : un dépôt à Aurillac
- En Haute Loire trois dépôts: Le Puy en Velay, Monistrol/Loire et Paulhaguet

2 Faits caractéristiques :

L'impact de la crise sanitaire COVID-19 sur l'activité de l'association peut être résumé de la façon suivante : en 2020, au cours des deux périodes de confinement (celle du 17 mars au 11 mai où l'économie du pays a été complètement arrêtée, celle réinstaurée le 23 octobre avec des périodes de couvre-feu diverses) la BAA a maintenu son activité de collecte et de distribution de produits alimentaires

- les approvisionnements sont restés globalement stables
- les sorties sont en baisse de 9% (182T)
- Nécessité de mettre en place les gestes barrières et les équipements de sécurité sanitaires
- Baisse notable de la présence de nos bénévoles, ce qui est inévitable car beaucoup font partie de la population à risques

L'impact de la crise sanitaire COVID-19 sur les résultats financiers de l'association peut être résumé de la façon suivante :

- Achats de denrées alimentaires (en accord avec la Fédération des Banques Alimentaires) 35 311 €
- Baisse de frais de déplacements, et en parallèle usage important de visio-conférences
- Subventions « Covid » encaissées par l'association : 220 418 €. A ce titre 185 107 € ont été comptabilisés en fonds dédiés afin de permettre le financement des actions de la Banque Alimentaire en réponse à la crise sanitaire qui perdure en 2021.

2.1 Information au titre de la crise sanitaire :

La crise toujours en cours et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur. L'association n'a pas procédé à un ajustement de ses comptes clos au 31 décembre 2020 au titre de cet événement.

Cette crise sanitaire n'a pas d'impact significatif sur notre activité.

2.2 Incidences non chiffrables:

A la date d'établissement des comptes de l'association (Conseil d'Administration du 16/03/2021), l'association n'est pas en mesure de chiffrer l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat. Eu égard à ces mesures, l'association estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause

3 Règles et méthodes comptables

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Approuvé pour les besoins d'identification
ARV
RNE CONSEIL

L'exercice a une durée de 12 mois, du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Le total du bilan pour l'exercice clos le 31/12/2020 est de 1 402 895,47€,

Le total du compte de résultat de l'exercice, présenté en liste est de 1 064 213,85€.

L'excédent 2020 se monte à 59 589,79€ contre 34 024,81 € en 2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

Continuité de l'exploitation,

Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Selon les recommandations de la Fédération des Banques Alimentaires, les heures de bénévolat ont été évaluées sur le tableau annexé ainsi :

- Dirigeants (Président, Vice-présidents, Trésorier) : 5 fois le SMIC chargé soit 76.13 € l'heure.
- Cadres et responsables d'activité : 3 fois le SMIC chargé soit 45.68 € l'heure.
- Employés et ouvriers : 1.20 fois le SMIC chargé soit 18.27 € l'heure.
- Le taux de charges patronales retenu est de 50%.

Les marchandises ont été évaluées sur une base moyenne de 3.34 € le kilo (valeur mercuriale FFBA)

La présentation des comptes annuels a été adapté au plan comptable préconisé par la Fédération des Banques Alimentaires, les comptes se trouvent plus détaillés dans les états comptables ce qui rend la ventilation de certains comptes de recettes en annexe inutile.

En application des recommandations de l'OEC, les comptes N-1 sont présentés à la fois selon la norme ANC 2018-06 et selon l'ancien CRC 99-01

3.1 Changement de méthode comptable

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Ce changement de méthode affecte la présentation des comptes sur les points suivants :

- Modification du plan comptable :
 - Les comptes de capitaux (classe 1) :
 - Disparition de la notion de fonds associatifs, au profit de celle de fonds propres ;
 - Aux trois comptes de fonds dédiés de « racine 19 », s'ajoutent les fonds reportés liés aux legs ou donations.

- Les comptes de charges (classe 6) : Le nouveau règlement ajoute un certain nombre de comptes qui doivent permettre aux associations de comptabiliser les charges qu'elles supportent en raison des dons et legs qui leur sont octroyés.
- Les comptes de produits (classe 7) : De nouveaux comptes de produits ont été créés afin d'enregistrer les opérations de parrainage, mécénat et abandons de frais de bénévoles.

• Traitement des fonds dédiés :

- Le nouveau règlement comptable précise que seulement trois catégories de ressources peuvent être inscrites en fonds dédiés :
 - Les subventions d'exploitation publiques ;
 - Les ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie ;
 - Les contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif.
- Lorsque les produits issus de ces trois types de ressources ont un caractère certain, ils sont enregistrés en produits, par la contrepartie d'un compte de tiers ou d'un compte de trésorerie.
- À la clôture de l'exercice, les ressources non utilisées sont inscrites dans un compte de charges « 689 – Reports en fonds dédiés » par la contrepartie d'un compte de passif « 19 – Fonds dédiés ».
- Au cours des exercices suivants, les sommes inscrites en compte « 19 - Fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « 789 - Utilisations de fonds dédiés ».

3.2 Nouvelle présentation de l'annexe des comptes annuels

L'association faisant appel public à la générosité devait auparavant inclure dans l'annexe un compte d'emploi annuel des ressources (CER) collectées auprès du public, qui précisait notamment l'affectation des dons par type de dépenses.

Selon le nouveau règlement, l'annexe doit dorénavant comporter les états suivants (PCG art. 432-1) :

- Un compte de résultat par origine et destination (CROD) ;
- De manière facultative une réconciliation entre le compte de résultat et le compte de résultat par origine et destination, ainsi qu'entre les contributions volontaires en nature du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination ;
- Un compte d'emploi des ressources (CER) orienté uniquement sur les collectes auprès du public, cette notion est également étendue avec le nouveau règlement puisqu'elle inclut les cotisations des membres, les dons des particuliers, les legs et donations, les dons des partenaires et des entreprises (sous le terme mécénat)
- Un tableau de variation des fonds propres spécifique ;
- Un tableau de suivi des subventions publiques.

3.2 Immobilisations Corporelles :

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels	12 mois
Constructions sur sol d'autrui	20 ans
Bungalow	5 ans
Chapiteau	3 ans
Agencements	5 à 10 ans
Matériel	3 à 10 ans
Mobilier de bureau	5 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans

3.3 Participations, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût hors frais accessoires

3.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les participations de solidarité sont comptabilisées selon leur affectation à l'exercice comptable.

Les provisions pour risques ne comprennent plus que la provision pour investissements, Inchangée à 59 000 €.

Sur le plan fiscal, notre Association n'est pas soumise à la TVA, ni à l'impôt sur les sociétés autre que sur certains profits mobiliers.

3.4 Fonds Propres

La fusion absorption des trois BANQUES ALIMENTAIRES a entraîné depuis 2012 la comptabilisation au compte "RESERVES DE FUSION" d'une somme globale de 252 328.73 €

3.5 Dettes :

Il n'y a pas de dettes garanties par des suretés réelles.

Un emprunt a été souscrit pour financer des investissements. Il l'a été fait auprès du Crédit Agricole pour un montant de 135 000 €, au taux de 4.53% remboursable en 180 mensualités. Au 31/12/2020, le Capital Restant Dû est de 62 757€.

Il a été souscrit le 19 décembre 2015 un contrat de crédit-bail auprès de la société LIXXBAIL, pour un matériel de bureau, d'une durée de 63 mois les échéances trimestrielles sont de 690 € TTC.

La Banque Alimentaire bénéficie entre autre de la mise à sa disposition de locaux par la MANUFACTURE MICHELIN par bail de 3 ans renouvelable.

L'effectif était de 14 personnes au 31 décembre 2020, (1 cadre, 5 non-cadres, 8 salariés en CDD d'Insertion)

4 TABLEAUX

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

4.1 Immobilisations – Amortissements – Plus-Values :

IMMOBILISATIONS	Valeur brut au début de l'exercice 2020	Augmentations 2020	Diminutions 2020	Valeur brut à la fin de l'exercice 2020
Logiciels	720			720
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	720	-	-	720
Mobil home	6 796			6 796
Construction sur sol autrui	86 563			86 563
matériel et outillage	134 891		1 599	133 293
Installations frigorifiques	160 957	16 808		177 765
Instatallations, agence, aména divers	409 982	4 512		414 493
Matériel de transport	497 674	51 582	23 643	525 612
Matériel de bureau et informatique	19 636	699	7 129	13 206
Mobilier	7 562	5 683	5 461	7 784
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 324 061	79 284	37 832	1 365 513
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 617	13		3 630
TOTAL	1 328 398	79 296	37 832	1 369 863

AMORTISSEMENTS	Montant au début de l'exercice 2020	Augmentations 2020	Diminutions 2020	Montant à la fin de l'exercice 2020
Logiciel	110	610		720
Mobil home	6 796			6 796
Construction sur sol autrui	76 024	5 068		81 092
matériel et outillage	92 344	12 990	1 599	103 735
Installations frigorifiques	124 500	13 272	-	137 772
Instatallations, agence, aména divers	189 223	42 873	-	232 097
Matériel de transport	435 440	28 242	23 643	440 039
Matériel de bureau et informatique	18 766	387	7 129	12 024
Mobilier	6 798	808	5 461	2 146
TOTAL	950 002	104 250	37 831	1 016 419

PLUS ou MOINS VALUES 2020 nature des immobilisations cédées	Valeur d' actif	Amortissements	Valeur Résiduelle	Prix de Cession	Plus ou moins values Court Terme	Plus ou moins values Long Terme
matériel et outillage	1 599	1 599	-			
Matériel de transport	23 643	23 643	-		-	
Matériel de bureau et informatique	7 129	7 129	-			
Mobilier	5 461	5 461				
TOTAL	37 832	37 832	-	-	-	

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

4.2 Provisions et Dépréciations Inscrites au Bilan :

PROVISIONS	Montant au 31/12/2019	Augmentations Dotations	Diminutions Reprise	Montant au 31/12/2020
Provisions pour Risque et Charges	59 000			59 000
Provisions pour Dépréciations	5 192		5 192	-
TOTAL	64 192	-	5 192	59 000

4.3 Etat des Créances et des Dettes :

ETAT DES CREANCES	Montant Brut	A 1 an au plus	A + 1 an
ACTIF IMMOBILISE			
Participations	81	81	
Autres immobilisations financières	3 548	3 548	
ACTIF CIRCULANT			
Clients et comptes rattachés	64 014	64 014	
Autres créances	127 414	127 414	
Charges constatées d'avance	3 267	3 267	
TOTAL	198 324	198 324	-

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans Reprise	A + 5 ans
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	62 758	9 776	43 844	9 138
Emprunts et dettes financières	199	199		
Fournisseurs et comptes rattachés	46 814	46 814		
Dettes fiscales et sociales	32 389	32 389		
Autres dettes	6 986	6 986		
Produits constatés d'avance	-	-		
TOTAL	149 146	96 164	43 844	9 138

4.4 Détail des Produits à Recevoir :

		31/12/2020	31/12/2019
Autres créances			
418000	Usagers factures à établir	57 092	54 696
468700	Produits à recevoir	9 227	78 001
TOTAL		66 319	132 697

4.5 **Détail des Charges à Payer**

	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts et dettes financières		
168800 Intérêts courus	199	228
Fournisseurs et comptes rattachés		
408000 Fourn fact non parvenues	18 137	20 876
Dettes fiscales et sociales		
428200 Provision Conges Payés	11 532	8 988
438200 Charges soc. / Prov. CP	2 712	3 326
468600 Divers Ch. à payer	3 000	4 572
TOTAL	35 580	37 989

4.6 **Montant des Charges Constatées d'avance :**

	31/12/2020	31/12/2019
Charges Constatées d'Avance		
468700 Charges Constatées d'Avance	3 267	3 634

4.7 **Montant Des Produits Constatés d'avance : N/A**4.8 **Détail des Transferts de Charges :**

Les transferts de charges concernent des remboursements d'assurance

	31/12/2020	31/12/2019
Remboursement d'assurance	1 096	1 765

4.9 **Eléments Exceptionnels :**

Le résultat exceptionnel positif de 19 468 € concerne principalement :

Produits exceptionnels : 19 842 €

- les quotes-parts de subventions virées au compte de résultat pour 19 842 €

Charges Exceptionnelles : 374 €

- Amende routière 90 €
- régularisations comptes de tiers 284 €

4.10 Heures de Bénévolat 2020 :

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

Département	Site	Heure	Valorisation	ETP 2020
ALLIER	MONTLUCON	7 996 h	193 594 €	4,39
	MOULINS	12 132 h	321 344 €	6,67
	VICHY	5 387 h	183 533 €	2,96
Total ALLIER		25 515 h	698 471 €	14,02
CANTAL	AURILLAC	4 396 h	144 130 €	2,42
HAUTE LOIRE	LE PUY	6 213 h	153 077 €	3,41
PUY DE DOME	CLERMONT	16 944 h	523 205 €	9,31
	TOTAL	53 068 h	1 518 883 €	29,16

4.11 Variation des Fonds Propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Fonds propres sans droit de reprise	34 071,41							34 071,41
Fonds propres avec droit de reprise								-
Ecart de réévaluation								-
Réserves	252 328,73							252 328,73
Report à nouveau	279 988,86	34 024,81						314 013,67
Excédent ou déficit de l'exercice	34 024,81	-34 024,81		59 589,79				59 589,79
								-
Dotations consommables								-
Subventions d'investissement	247 182,59			103 221,91		- 168 115,72		182 288,78
Provisions réglementées	59 000,00							59 000,00
TOTAL	906 596,40	-	-	162 811,70	-	- 168 115,72	-	901 292,38

4.12 Variation des FONDS DEDIES

VARIATION DES FONDS DEDIES - Exercice 2020					
	MONTANT INITIAL	Fonds à Engager au début de l'Exercice*	Engagement à Réaliser sur Nouvelles Ressources Affectées	UTILISATION en cours d'Exercice	Fonds Restant à Engager à la Fin de l' Exercice
		A	B	C	E = A+B-C
Subventions d'Exploitation COVID					
ALLIER	60 500	-	60 500	3 700	56 800
CANTAL	16 880	-	16 880	10 580	6 300
Haute LOIRE	21 000	-	21 000	-	21 000
Puy De Dôme	122 038	-	122 038	21 031	101 007
total Subventions d'Exploitation COVID	220 418	-	220 418	35 311	185 107
**Contributions Financières d' Autres Organismes - Mécénat d' Investissement					
ESOPE épicerie solidaire	46 000	36 603	-	5 750	30 853
ALLIER	105 683	59 021	25 711	15 437	69 294
CANTAL	7 000	2 956	2 000	1 155	3 801
Haute LOIRE	9 500	8 483	20 500	2 288	26 696
Puy De Dôme	91 600	41 209	11 000	15 503	36 707
total Contributions Financières d' Autres Organismes	259 783	148 273	59 211	40 133	167 351
Ressources liées à la Générosité du Public					
TOTAL Fonds Dédiés	480 201	148 273	279 629	75 444	352 458

* après retraitement de l'année 2019 selon le nouveau référentiel comptable ANC 2018-06

** Les fonds dédiés d'investissement ont été classifiés par projet géographique

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

4.13 Tableau de Rapprochement : Compte de Résultat / C.R.O.D.

*TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	*Missions sociales				*Frais de recherche de fonds		*Frais de fonctionne ment	*Dotations aux provisions	*Impôt sur les bénéfices	*Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					
	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	par l'organisme	Versements à d'autres organismes							
Achats de marchandises	24 261	-	-	-	4 342	1 086	5 428	-	-	-	35 117
Variation de stock											-
Autres achats et charges externes	263 954	-	-	-	4 073	1 018	25 364	-	-	-	294 408
Aides financières											-
Impôts, taxes et versement assimilés	8 487										8 487
Salaires et traitements	186 700				31 681	7 920	39 601				265 903
Charges sociales	35 143				5 963	1 491	7 454				50 052
Dotations aux amortissements et dépréciations								104 250			104 250
Dotations aux provisions											-
Reports en fonds dédiés										242 989	242 989
Autres charges											-
Charges financières	3 045										3 045
Charges exceptionnelles	337				15	4	19				374
Participations des salariés aux résultats											-
Impôt sur les bénéfices											-
TOTAL	521 927	-	-	-	46 074	11 519	77 866	104 250	-	242 989	1 004 624

* Selon la ventilation effectuée par la Fédération des Banques Alimentaires

*TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	*Missions sociales		*Frais de recherche de fonds	*Frais de fonctionne ment	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature	6 418 281				6 418 281
Mises à disposition gratuites de biens				78 778	78 778
Prestations de services				26 000	26 000
Personnel bénévole	1 215 106		151 888	151 888	1 518 883
TOTAL	7 633 387		151 888	256 666	8 041 942

* Selon la ventilation effectuée par la Fédération des Banques Alimentaires



Graphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

4.14 Compte de Résultat par Origine et Destination C.R.O.D. (partie 1)

*A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie	850,00		1 080,00	1 080,00
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	16 265,60	16 265,60	12 435,70	12 435,70
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat	59 211,00	59 211,00	35 050,00	35 050,00
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie	334 226,99		310 539,85	
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	3 594,73		17 727,96	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	604 973,11		385 473,50	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	45 092,42		44 642,49	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				
TOTAL	1 064 213,85	75 476,60	806 949,50	48 565,70
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	521 927,17	221 843,28	495 915,50	213 962,18
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	46 074,27	37 644,53	43 741,85	35 967,94
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	11 518,57	9 411,13	10 935,46	8 991,98
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	77 865,58	47 055,67	106 319,73	44 959,92
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	104 249,52		116 012,14	
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	242 988,95			
TOTAL	1 004 624,06	315 954,62	772 924,68	303 882,03
EXCEDENT OU DEFICIT	59 589,79	-240 478,02	34 024,82	-255 316,33

* Selon la ventilation effectuée par la Fédération des Banques Alimentaires

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

4.15 Compte de Résultat Par Origine et Destination (partie 2)

*B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat	1 518 883,00	1 518 883,00	1 439 002,00	1 439 002,00
Prestations en nature	104 778,00		78 075,00	
** Dons en nature denrées	6 418 281,00	641 828,10	24 874,50	2 487,45
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	8 041 942,00	2 160 711,10	1 541 951,50	1 441 489,45
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS				
Réalisés en France	7 633 387,40	1 856 934,50	1 151 201,60	1 151 201,60
Réalisés à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	151 888,30	151 888,30	143 900,20	143 900,20
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	256 666,30	151 888,30	246 849,70	146 387,65
TOTAL	8 041 942,00	2 160 711,10	1 541 951,50	1 441 489,45

* Selon la ventilation effectuée par la Fédération des Banques Alimentaires

** Valorisées selon la mercuriale

4.16 Compte d'emploi Annuel des Ressources Collectées Auprès du Public (Loi N° 91-772 Du 7 Août 1991)

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

*COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (LOI n° 91-772 DU 7 AOÛT 1991)

*EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice N	Exercice N-1	*RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice N	Exercice N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - RESSOURCES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		1 080
- Actions réalisées par l'organisme	221 843	213 962	1.2 Dons, legs et mécénat		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	16 266	12 436
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie		
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénat	59 211	35 050
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres produits liés à la générosité du public		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	37 645	35 968			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	9 411	8 992			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	47 056	44 960			
TOTAL DES EMPLOIS	315 955	303 882	TOTAL DES RESSOURCES	75 477	48 566
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	240 478	255 316
TOTAL	315 955	303 882	TOTAL	315 955	303 882
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N	Exercice N-1		Exercice N	Exercice N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Réalisés en France	1 856 935	1 151 202	Bénévolat	1 518 883	1 439 002
Réalisés à l'étranger			Prestations en nature		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	151 888	143 900	Dons en nature	641 828	2 487
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	151 888	146 388			
TOTAL	2 160 711	1 441 489	TOTAL	2 160 711	1 441 489

* Selon la ventilation effectuée par la Fédération des Banques Alimentaires